Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 029-212900955-20260429-2026_33_05-DE

Date de la convocation : 22 avril 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

Le 28 avril 2026 de l'an deux mil vingt-six à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de KERSAINT-PLABENNEC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Patrice BOUCHER, maire.

Présents : M. BOUCHER Patrice, Mme HELIES Karine, M. COLLIN Anthony, Mme GUIANVARC'H Nathalie, M. L'HENAFF Ronan, Mmes BAINIER Nathalie, AVILA Cathy, MM. DOS SANTOS Dominique, LE CHUITON Jean-Noël, DIVERRES Patrice, Mmes LE JEUNE Martine, MAGUEREZ Corinne, TRIPIER Delphine, PETTON Laëtitia, MM. Jean-François TREGUER, LAIZET Yann, Mme LOYER Sonia, M. ABASQ Kévin.

Absents excusés : M. GALLOU David *(donne procuration à M. Patrice BOUCHER)*

Secrétaire de séance : Mme HELIES Karine

2026-33-05– BUDGET PRIMITIF 2026

Suite à la commission Finances qui s'est réunie le 22 avril 2026, Karine HELIES présente le budget primitif 2026.

La section de fonctionnement du budget communal s'équilibre à 1 443 672.72 €.

- Les **dépenses** de fonctionnement comprennent : les charges à caractère général (418 600 €) – les charges de personnel (330 700 €) – les autres charges de gestion courante (484 110 €) - les charges financières (22 639 €).
- Les principales **recettes** de fonctionnement proviennent : du résultat de fonctionnement reporté (205 432.28 €) - Impôts et taxes (135 432 €) – Fiscalité locale (637 836 €) – Dotations et subventions (336 470 €) – Autres produits (118 393 €).

Les propositions d'inscriptions budgétaires de la section de fonctionnement se veulent prudentes avec des dépenses surestimées et des recettes sous-estimées. Elles ont été réalisées sans avoir recours à une augmentation des taux d'imposition. Elles permettent de dégager une capacité d'épargne brute de 370 089 €, en augmentation de 100 598 € par rapport à l'année 2025, soit 236 € / habitant pour une moyenne départementale de 188 € / habitant ; et une capacité d'épargne nette de 268 992 € soit 172 €/ habitant pour une moyenne départementale de 116 € / habitant.

La section d'investissement s'équilibre à 1 038 543.55€.

- Les principales **dépenses** d'investissement prévues : Travaux phase 1 et MOE route de Plabennec (422 605 €) – Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la route de Saint-Divy (51 000 €) – Maîtrise d'œuvre pour les travaux rue Anne de Bretagne (30 000 €) – Aménagement de l'aire de jeux (25 000 €) – Equipement et réparations sur bâtiments (161 500 €) – Eclairage public et enfouissement des réseaux (53 761 €) – Voirie (95 000 €) – Matériels (44 500 €) - Remboursement du capital d'emprunt (105 601 €).
- Les principales **recettes** d'investissement : Excédent de fonctionnement capitalisé (440 000 €) - le virement de la section de fonctionnement (157 626.74 €) - le fonds de compensation de la TVA (98 540.74€) – Taxe d'Aménagement (20 000 €) – Subventions (87 080.60 €) – Opérations d'ordre (28 896.91 €) – Produits des cessions d'immobilisation (91 000€) - Emprunt (99 398.56€).

Les prévisions de dépenses d'investissement restent à un niveau élevé avec de nouveaux projets d'investissement assez conséquents. Ils sont essentiellement financés par les excédents de la section d'investissement, les virements de la section de fonctionnement et le FCTVA car peu de subventions d'investissement sont actées à ce jour en 2026.

.../...

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 029-212900955-20260429-2026_33_05-DE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
Sur proposition de la commission Finances du 22 avril 2026,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le Budget Primitif 2026, lequel peut se résumer de la façon suivante :

DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT EQUILIBREES A 1 443 672.72 €
DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT EQUILIBREES A 1 038 543.55 €

Pour copie conforme au registre,
Kersaint Plabennec, le 29 avril 2026

Le Maire,

Patrice BOUCHER

Le secrétaire de séance,

Karine HELIES

Le Maire,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes – 3 contour Motte 35000 RENNES ou par Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission à la Préfecture de Quimper.